

# CONSEIL MUNICIPAL du LUNDI 14 AVRIL 2014

Présents : M. CHERBLAND Henri, M. THOUIN Daniel, M. CLAUSTRE Pierre, Mme GIRARD Céline, Mme LOCQUET Pascale, M. REBOUX Alain, M. L'HOSPITAL Michel, M. MARCHARD Raphaël, M. LAGRANGE David, Mme TARDY Laëtitia, M. ROSSEEUW Dali,

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme GIRARD Céline

Approbation compte rendu dernière réunion Conseil 4 avril 2014 à l'unanimité

## **1 - INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS**

Le Maire informe que le Conseil municipal fixe librement le montant des indemnités allouées au maire et aux adjoints, dans la limite des taux maxima, selon la population de la commune, celle du Maire des communes de moins de 1 000 habitants, est fixée automatiquement à son taux maximal, sauf délibération expresse formulée par le Conseil Municipal. Elles sont subordonnées « à l'exercice effectif du mandat » pour les adjoints.

Le conseil à la majorité des membres comme suit vote les taux maximum au maire et aux 3 adjoints.

## **2 - INDEMNITES PERCEPTEUR :**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement de l'indemnité pour confection du budget et l'indemnité pour conseil au taux à 100 % à M. le Percepteur de St Germain Laval.

## **3 - DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Le Maire expose les dispositions du code général des collectivités territoriales qui permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences afin de favoriser une bonne administration communale. Le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- de fixer les tarifs de voirie, stationnement dans la limite de 100 €
- procéder à la réalisation d'emprunt d'un montant unitaire maximum de 15 000 €
- procéder à la passation de marché pour tous investissements inscrits au budget pour un montant maximum de 10 000 €.
- de percevoir les indemnités de sinistre des assurances,
- créer les régies municipales de recettes,
- prononcer les délivrances et reprises de concession de cimetière,
- accepter les dons et les legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- réaliser des lignes de trésorerie d'un montant maximum de 100 000 € par an.

## **4 - ELECTIONS DE DELEGUES AUX DIFFERENTS SYNDICATS :**

### **A / SYNDICAT Intercommunal d'Energies du Département de la Loire ( SIEL) :**

Après information sur le SIEL, il est procédé à l'élection des délégués à l'unanimité :

1 Titulaire	Pierre CLAUSTRE
1 Suppléant	Céline GIRARD

### **B / Syndicat des Eaux de la Bombarde :**

Après information sur le Syndicat, il est procédé à l'élection des délégués à la majorité :

2 Titulaires	Raphael MARCHARD	Daniel THOUIN
2 Suppléants	Laëtitia CHERBLAND	David LAGRANGE

### **C / Syndicat des Communes Riveraines du Barrages de VILLEREST :**

Après information sur ce syndicat, il est procédé à l'élection des délégués à la majorité :

1 Titulaire	Daniel THOUIN
1 Suppléant	Michel L'HOSPITAL

### **D/ SIVU des 3 CLOCHERS :**

Après information sur ce syndicat, il est procédé à l'élection des délégués à la majorité :

2 Titulaires	Henri CHERBLAND
--------------	-----------------

1 Suppléant

Pierre CLAUSTRÉ  
Pascale LOCQUET

### **5 - C.N.A.S. (Centre National d'Action Sociale)**

La commune cotise par agent au CNAS afin qu'ils perçoivent des aides diverses, sur chaque commune adhérente, un délégué élu et un délégué agent doivent être désignés.

Il est procédé à l'élection du délégué à la majorité : Céline GIRARD

### **6 - CENTRE COMMUNAL DE L'ACTION SOCIALE – C.C.A.S. :**

Le Maire rappelle les compétences détenues par la commune en matière d'action sociale par l'intermédiaire des centres communaux d'action sociale. Il rappelle également les dispositions générales : le CCAS est administré par un conseil d'administration composé, pour moitié, d'élus de la commune (huit au maximum) et, pour moitié, de personnes nommées pour leurs compétences (huit au maximum). Il est présidé par le Maire.

Il propose de fixer le nombre des membres élus à 4 et de procéder à leur élection.

Le conseil municipal fixe à 4 le nombre de membres et sont élus à la majorité des membres, les membres suivants :

Pascale LOCQUET                      Céline GIRARD                      Alain REBOUX                      Laëtitia TARDY

### **7 - CHARGE DES PRESTATIONS DE DEFENSE :**

Il informe qu'un délégué doit être désigné pour être chargé des prestations de défense. A la majorité est désigné : Pierre CLAUSTRÉ

### **8 - ASICSO (salle Amions) :**

Il informe qu'un délégué doit être désigné pour représenter la commune au sein de l'association A.S.I.C.S.O. David LAGRANGE est désigné à la majorité.

### **9 – DESIGNATION DES MEMBRES aux COMMISSIONS COMMUNALES**

Les commissions sont définies et les membres nommés comme suit

#### **COMMISSIONS COMMUNALES**

##### **VOIRIE :**

- THOUIN Daniel                      - L'HOSPITAL Michel  
- REBOUX Alain                      - LAGRANGE David

##### **BATIMENTS :**

- CHERBLAND Henri                      - MARCHARD Raphaël  
- REBOUX Alain

##### **ASSAINISSEMENT- SPANC :**

- THOUIN Daniel                      - MARCHARD Raphaël  
- LAGRANGE David

##### **CAMPING / TOURISME :**

- CLAUSTRÉ Pierre                      - LOCQUET Pascale  
- REBOUX Alain

##### **SCOLAIRE :**

- CHERBLAND Henri                      - GIRARD Céline  
- THOUIN Daniel                      - LOCQUET Pascale  
- TARDY Laëtitia

##### **ESPACES VERTS – FLEURS / CIMETIERE :**

- GIRARD Céline                      - REBOUX Alain  
- TARDY Laëtitia

##### **AMENAGEMENT DU BOURG :**

- CHERBLAND Henri                      - MARCHARD Raphaël

##### **LOTISSEMENT :**

- THOUIN Daniel                      - L'HOSPITAL Michel

##### **COMMUNICATION :**

- THOUIN Daniel                      - GIRARD Céline

**MARCHES PUBLICS OBLIGATOIRE :**

Titulaires :  
Pierre CLAUSTRE  
Daniel THOUIN

Président : Henri CHERBLAND

Suppléants :  
Michel L'HOSPITAL  
Alain REBOUX

**10 – Avenant aux travaux camping**

Le Maire informe que dans le cadre des travaux, des avenants au marché doivent être signés.

Lot 1 terrassement - LARRUE

+ value 24 060.30 €

- value 15 993.00 €

**Ecart 8 067.30 € avenant**

Marché signé 118 356.85 € avenant (+ 6 %) + de 5 %

Lot 2 espaces verts - mobilier- revêtements - LARRUE

+ value 7 699.00 €

**Ecart 7 699.00 € avenant**

Marché signé 76 142.59 € (+10 %) avenant + de 5%

Les membres demandent que l'entreprise et le maitre d'œuvre donnent plus d'explication sur ces travaux étant donné que la nouvelle équipe municipale n'a pas suivi ceux-ci

**11 - QUESTIONS DIVERSES**

CCVAI : Il est demandé de transférer à chaque conseiller les comptes-rendus des conseils communautaires

Vu par Nous, Maire de la Commune de POMMIERS, pour être affiché le 18 avril 2014 à la Mairie,  
conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

**Le Maire**  
**M. CHERBLAND Henri**